

Fiche d'information



Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca
www.sfv-fsp.ch



Cormoran

Le cormoran (*Phalacrocorax carbo*) est un oiseau migrateur dont la longueur du corps peut atteindre 94 cm et une envergure de 149 cm. Sa nourriture se compose exclusivement de poissons. Ses besoins quotidiens en poisson sont d'environ 500 grammes. Lors de la pêche, le cormoran agit souvent en groupes pour rassembler les poissons sous l'eau. Il peut plonger à plus de 35 mètres.

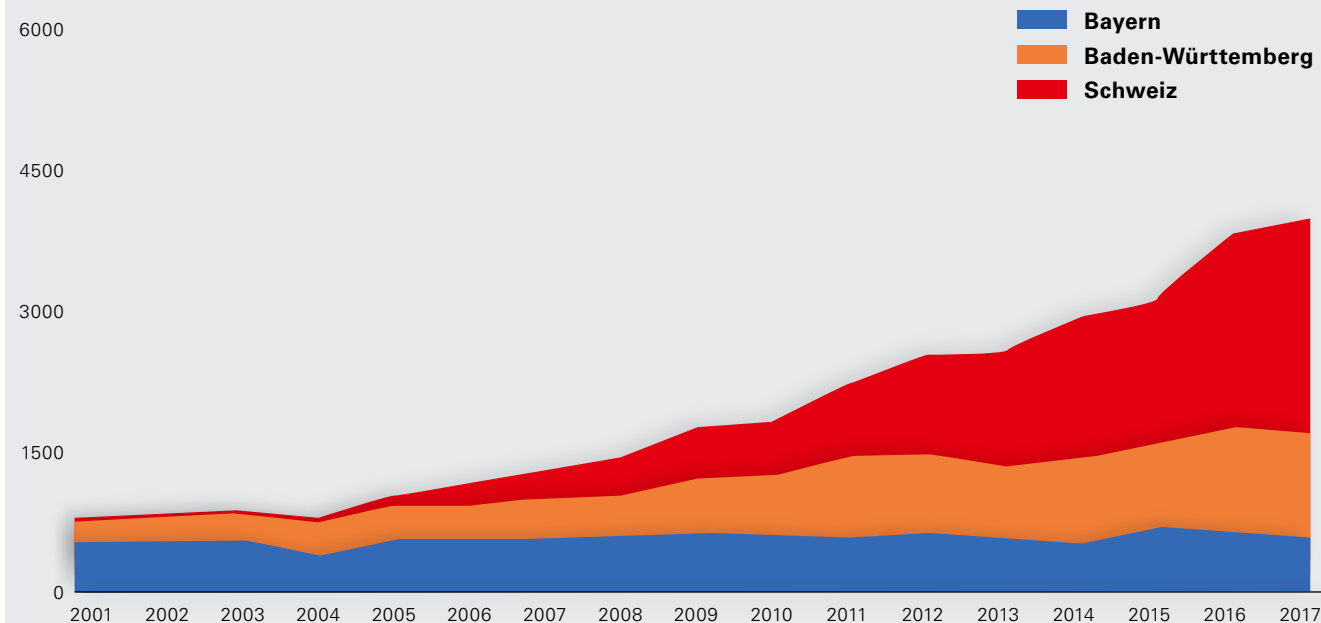
Évolution des populations en Europe

On trouve des cormorans dans presque toute l'Europe. En hiver, ils migrent principalement vers le sud, avec des parcours migratoires pouvant atteindre 5'500 kilomètres.

La population européenne de cormorans est actuellement plus élevée que jamais. Depuis que le cormoran a été placé sous protection en 1969, la population continentale est passée à plus de 2 millions d'individus, et rien ne laisse présager un renversement de tendance.

La situation s'est massivement aggravée au cours de la dernière décennie, en particulier dans la région alpine. La situation dans le Bade-Wurtemberg et en Suisse s'est développée de manière alarmante. Depuis près de 20 ans, les populations nicheuses, qui connaissent une croissance explosive, augmentent de façon inquiétante. En Bavière, grâce à une gestion cohérente des cormorans, les populations ont pu être stabilisées, bien qu'elles restent à un niveau élevé. Les nouvelles colonies nicheuses sont combattues avec constance et succès.

Développement des cormorans nicheurs 2000 à 2017

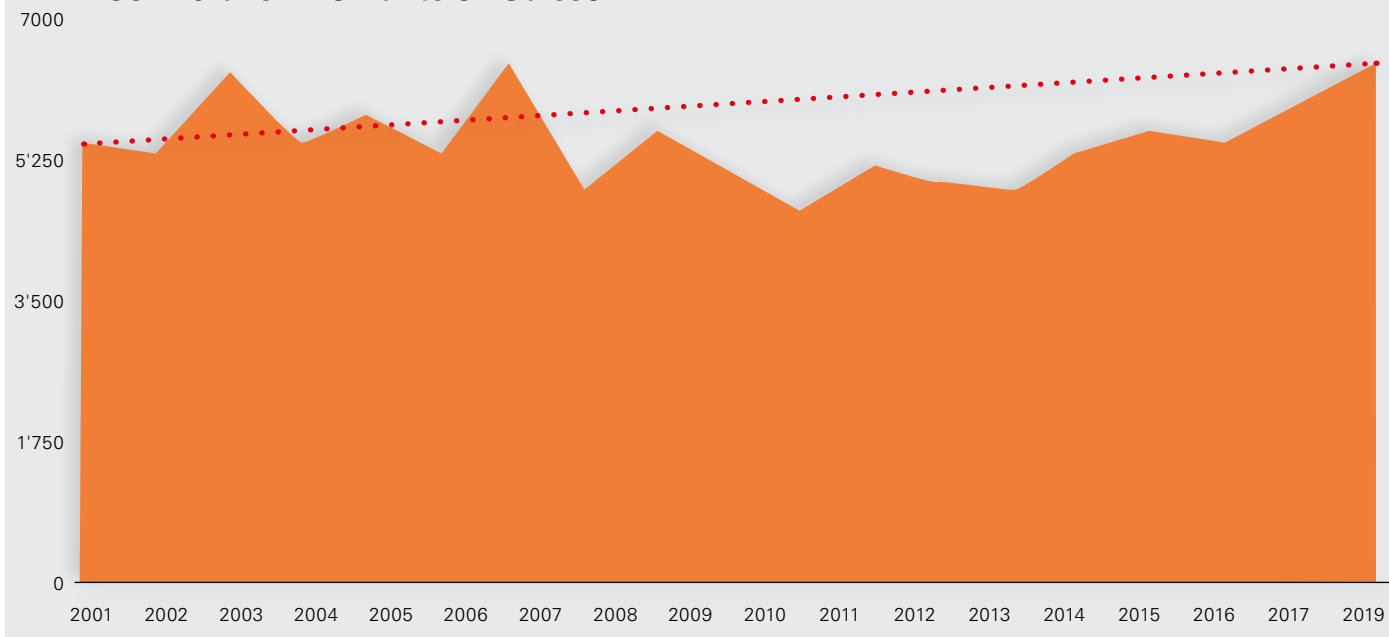


Évolution des populations en Suisse

Le développement de la population de cormorans en Suisse est influencé de manière considérable par la population européenne. Il s'agit d'une part d'oiseaux qui volent et hivernent temporairement et d'autre part d'invités permanents. Ces derniers restent en Suisse toute l'année, y élevant leurs petits. Le nombre de cormorans hivernants a augmenté de manière relativement stable mais à un niveau élevé au cours des années 90 (5000-6000)¹, mais ce nombre tend à augmenter légèrement.

L'évolution est différente pour les couples nicheurs : si aucun cormoran nicheur n'a pu être observé en Suisse avant l'an 2000, les chiffres explosent encore aujourd'hui ! En 2019, la station ornithologique de Sempach a recensé 2'479 couples nicheurs dans tout le pays². Ainsi, la pression alimentaire des cormorans augmente constamment, surtout en été. Avant l'an 2000, ce problème n'existait tout simplement pas.

Cormorans hivernants en Suisse



¹ <https://www.vogelwarte.ch/de/voegel/voegel-der-schweiz/kormoran>

² Vogelwarte Sempach, Claudia Müller, Kormoranbruten Schweiz 2019

Quelles quantités de poisson le cormoran mange-t-il en Suisse ?

Selon une extrapolation d'Escher & Vonlanthen (2005)³, les cormorans et autres oiseaux piscivores de l'Aar prélèvent nettement plus de biomasse piscicole que les pêcheurs à la ligne, ce qui augmente fortement la pression sur les espèces de poissons menacées. En ce qui concerne le cormoran, selon une extrapolation de la FSP, pour 2018, la quantité de poissons prélevés dans toute la Suisse se situe entre 1'000 à 1'100 tonnes (total des oiseaux

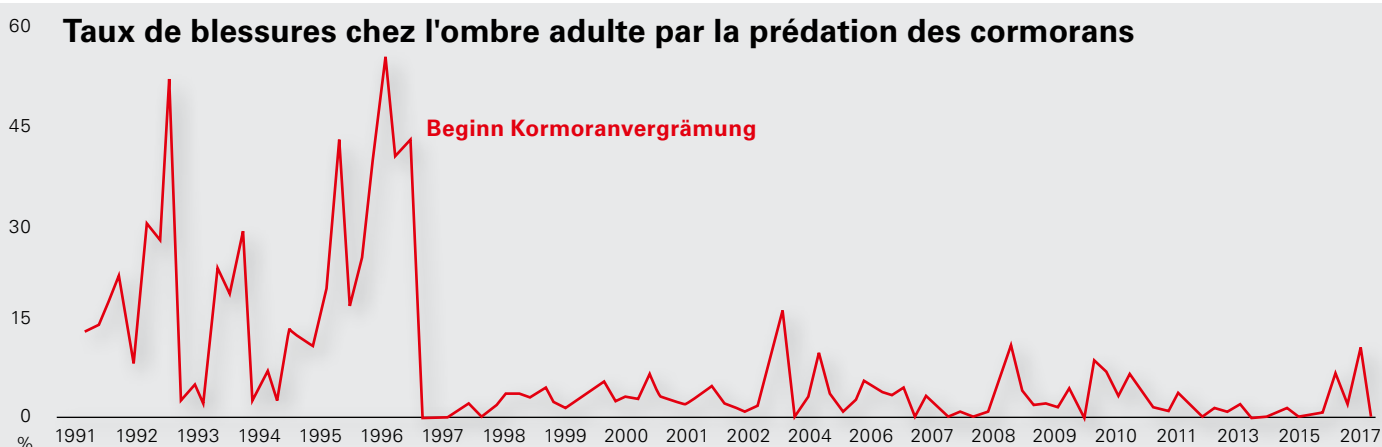
hivernants, des couples nicheurs, de leur progéniture et d'individus de passage). En comparaison, les pêcheurs amateurs suisses n'ont pris en 2018 " que " 417 tonnes⁴. Le cormoran prélève donc plus deux fois plus de poissons dans nos eaux que la pêche de loisirs. Même la pêche professionnelle, avec un rendement annuel total de 1'295 tonnes en 2018, soutient plus ou moins la comparaison avec le cormoran.

Les cormorans dans les eaux courantes

Les effets des cormorans dans les cours d'eau sont particulièrement graves, notamment sur les espèces de poissons menacées, comme l'ombre commun. De nombreuses espèces de poissons doivent lutter pour leur survie à cause de la perte de leur habitat, d'une qualité de l'eau médiocre et des conséquences du changement climatique. La pression sans cesse croissante exercée par le cormoran peut entraîner la perte totale de populations si aucune mesure n'est prise maintenant. Des études⁵ montrent que les cormorans et les harles bièvres peuvent décimer de manière significative les populations d'ombres. Au cours des dernières décennies, la région alpine a vu ses stocks d'ombres communs s'effondrer dans tous les cours d'eau suite à fort afflux de cormorans et, après la mise en œuvre des mesures de protection, n'ont souvent pu que partiellement se rétablir. Les cormorans ne chassent pas de manière sélective, ils mangent ce qui est le plus facile à capturer. Malheureusement, c'est le cas des ombres de nos cours d'eau pendant les mois d'hiver. Les cormorans dévorent même les gros poissons jusqu'à 50 cm de longueur. Ceux-ci peuvent parfois s'échapper après l'attaque, souvent gravement blessés. Donc, en plus des poissons consommés, beaucoup de pertes sont dues aux nombreux poissons qui succombent souvent plus tard à cause de leurs blessures.

La proportion de poissons blessés dans la population totale de poissons peut servir d'indicateur de la prédation par les cormorans.

Dans le Rhin supérieur, les données montrent qu'une régulation constante des cormorans peut réduire considérablement le nombre d'ombres blessées. Grâce à des décennies de lutte contre le cormoran il a été possible d'apporter une contribution significative à la survie de cette population d'ombres d'importance nationale. Le cormoran est et restera une menace existentielle, en particulier pour les espèces de poissons menacées dans les eaux courantes. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle l'amélioration des cours d'eau n'y change rien. La seule mesure de réduction des risques actuellement tolérée est l'effarouchement. Des études réalisées dans le cadre d'une thèse⁷ montrent que le stock d'ombres s'est reconstitué dans des plans d'eau où la population d'oiseaux piscivores avait été décimée par des tirs de régulation. La population d'ombres ne s'est pas rétablie dans les tronçons de référence où aucun oiseau n'était régulé. La reproduction d'ombres a également été un succès dans les sections bénéficiant de régulation, contrairement aux sections de référence où aucune mesure n'a été prise contre les oiseaux.



Sur le Haut-Rhin, entre Stein am Rhein et Schaffhouse, le taux de blessure des poissons a été considérablement réduit grâce à des mesures cohérentes de régulation des cormorans.

³ Escher M.; Vonlanthen P. (2005): Entwicklung der Gänsesäger in der Schweiz (im Vergleich zu Graureiher und Kormoran). Bericht Aqua-Sana, Auftrag: Club 111: 93 S.

⁴ fischereistatistik.ch

⁵ fischereistatistik.ch

⁶ Holm P. (2000): Das Projekt „Netzwerk Fischrückgang Schweiz“: Ziele, Chancen und Hindernisse. Mitteilungen zur Fischerei Nr. 68, Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft, Bern; Staub E. et al. (1992): Grundlagenbericht zum Thema Kormoran und Fische. BUWAL, Schriftenreihe Fischerei Nr. 50, Bundesamt für Umwelt Wald und Landschaft, Bern; Staub E. et al. (2002): Kormoraneinflug und Fischbestand: Schlussbericht zum Untersuchungsgebiet Reuss Rotkreuz-Sins. Bericht z.Hd. der Arbeitsgruppe Kormoran und Fischerei.

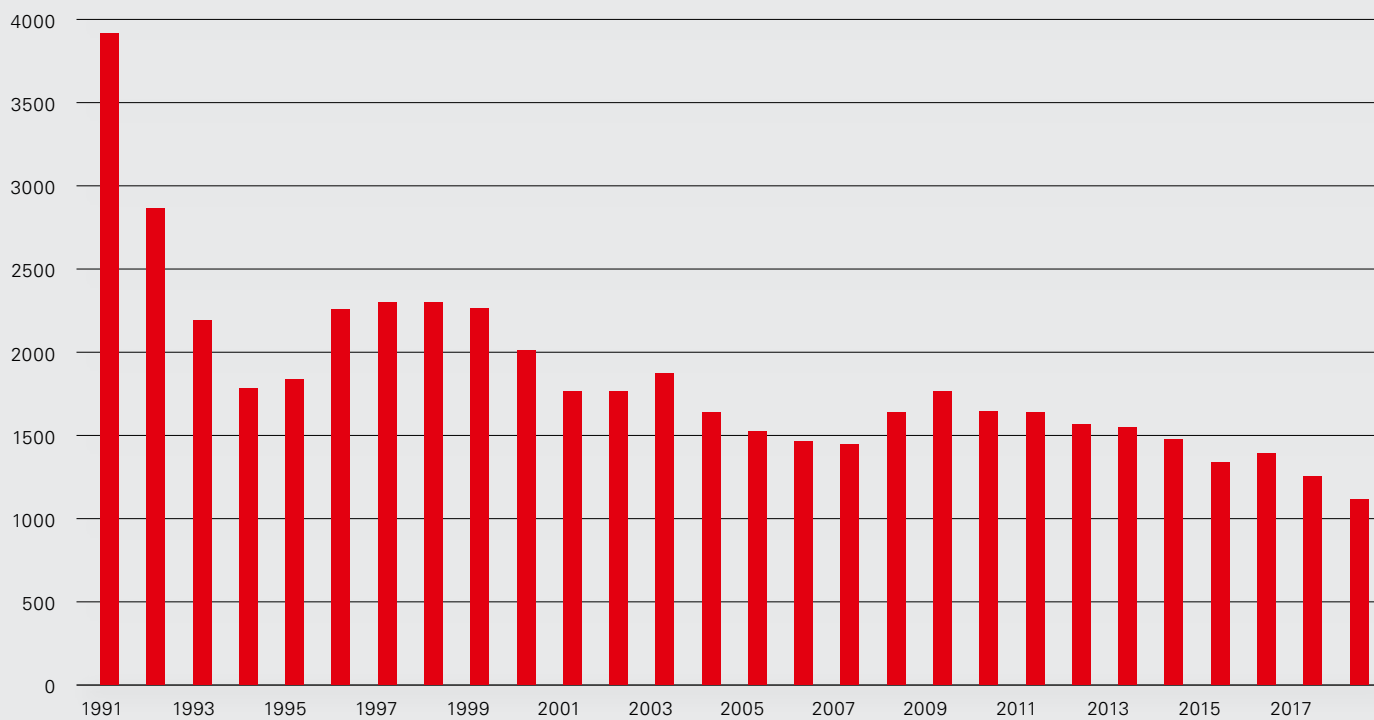
⁷ Hanfland S. (2002): Erfolgskontrolle von praxisüblichen Besatzmassnahmen mit Äschen (Thymallus thymallus) in ausgewählten südbayerischen Fließgewässern. - Diss. Technische Universität München: 190

Les cormorans sur les lacs

Dans les lacs aussi, le cormoran provoque de grands conflits. Les dommages aux filets des pêcheurs professionnels et les poissons blessés complètent le tableau et les rendements des pêcheurs professionnels sont en baisse depuis des années. En conséquence, les pêcheurs professionnels doivent investir beaucoup de

temps et d'argent dans la prévention des cormorans afin de garantir la préservation de notre précieuse et durable ressource alimentaire "le poisson local". Les pertes financières dues aux dommages causés par les cormorans sont de l'ordre de deux chiffres en pourcentage du chiffre d'affaires total et sont sous-estimées⁸.

Rendement des prises par la pêche professionnelle dans les lacs suisses



Plan d'action cormoran

Les organisations nationales et régionales de pêche réclament depuis des décennies la mise en œuvre de mesures efficaces de gestion des cormorans. La protection de la biodiversité au sein des habitats situés dans et autour des milieux aquatiques doit être prise en compte, notamment des interventions possibles dans les colonies nicheuses.

En 2005, une "table ronde" réunissant toutes les parties intéressées a débouché sur le "plan d'action Cormoran"⁹, qui comprend également des approches pour la résolution des conflits. Selon ce plan d'action, un "comité de résolution des conflits" doit être convoqué si l'un des critères suivants est rempli :

- Plus de 5 colonies nicheuses de cormorans en Suisse ou plus de 2 sur un lac ou un canton (Aujourd'hui : plus de 20 en tant que colonies nicheuses).

- Plus de 100 couples reproducteurs en Suisse (Aujourd'hui : près de 2'500).
- Dommages excessifs causés aux filets par les cormorans dans la pêche commerciale (le total des dommages causés aux pêcheurs professionnels est estimé à au moins 10 % de coûts en plus et 15 % de revenus en moins). Tous ces critères sont remplis depuis des années, mais aucune mesure n'est prise ! De plus, un mandat parlementaire existant depuis des années pour la rédaction d'un document "d'aide à l'exécution cormoran" afin de trouver une solution, n'est pas mis en œuvre. Au lieu d'une solution efficace du problème à la racine, à savoir la réduction et la limitation de la population nationale et internationale de cormorans, l'effort pour des mesures de protection et de régulation décentralisées s'accroît.

La FSP exige

- Que les mesures décidées depuis des années soient enfin mises en œuvre
- L'activation de la commission de résolution des conflits
- La préparation et publication de l'aide à l'exécution requise par le Parlement
- Une application conséquente de la protection des espèces de poissons menacées
- La définition de mesures efficaces pour réguler les colonies nicheuses

⁸ Staub E. und Fiechter A. (2014). Kormorane reduzieren das Einkommen der Berufsfischer im zweistelligen Prozentbereich. Bericht für das Schweizerische Kompetenzzentrum für Fischerei, Bern, 8 Seiten.

⁹ Massnahmenplan Kormoran (BAFU 2005)